

# PROCÈS – VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

Séance ouverte à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Le seize février deux-mille-vingt-trois à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAZINGARBE Dominique Maire, préside la séance.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, Irène PAIN.

Messieurs Jérôme DESGLENE, Bruno FANGET, Daniel FRERE, Marc GAY, Jean-Pierre LAFONT, Fabrice MANDON, Bernard PERRIER, Fabien VIALLETTE, et Gilbert VINCENT et formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 12 membres.

Absents : LEPIN Fernand

pouvoir à LAFONT Jean-Pierre

SOUBEYRAT-MONTAGNE Karine

pouvoir à PAIN Irène

Monsieur Fabrice MANDON a été élu secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du 17 janvier 2023.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention: 0

Monsieur MAZINGARBE Dominique, Maire, ouvre la séance.

## DELIBERATION N°2023-6 : FOURNITURE ET POSE DE REGARD CHEMIN DE MEYVE

Monsieur LAFONT Jean-Pierre, Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'Entreprise René BESSET TP de Vanosc d'un montant de 790,00 € HT pour des travaux d'eaux pluviales au lieu dit Chemin de Meyve.

**Voté à l'unanimité**

## DELIBERATION N°2023-7 : ADHESION AMF 07

Adhésion 2023 à l'Association des Maires 07 (AMF 07) pour un montant de 360,53 € TTC.

**Voté à l'unanimité**

## DELIBERATION N°2023-8 : TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER ET REMISE AUX NORMES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 30 janvier 2023.

Étaient présents à cette réunion : Messieurs Gilbert VINCENT, Fabrice MANDON et GAGNAL Georges, Architecte.

Après avoir entendu les conclusions de la commission d'Appel d'Offres :

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux des lots N°1 et 2 aux entreprises les mieux classés :

Lot N°1 : Maçonneries de pierre -Echafaudages :

Entreprise COMTE : 64 712,38 € HT

Lot N°2 : Charpente - Zinguerie - Menuiserie :

Entreprise VAGANAY : 75 951,04 € HT

**Voté à l'unanimité**

## **DELIBERATION N°2023-9 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER ET REMISE AUX NORMES DE L'EGLISE**

Dans le cadre du fond de concours 2023, mis en place par le Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de demander une aide pour la restauration du clocher et la remise aux normes de l'Église.

**Voté à l'unanimité**

## **DELIBERATION N°2023-10 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2023 AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)**

Dans le cadre du fond de concours 2023, mis en place par le Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de demander une aide pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

**Voté à l'unanimité**

## **DELIBERATION N°2023-11 : PRIME DÉPART EN RETRAITE MADAME MARTINE DENTRESSANGLE**

Prime de départ en retraite d'un montant de 500 € allouée à Mme Martine DENTRESSANGLE.

**Voté à l'unanimité**

## **DELIBERATION N°2023-12 : CONVENTION DE GESTION AVEC FAMILLES RURALES ARDECHE**

Madame Irène PAIN, Adjointe présente l'avenant N°6 – Année 2023 relatif à la convention de gestion pour la structure d'accueil collectif de mineurs dans les communes de Vanosc, Villevocance et Vocance avec l'Association Familles Rurales groupement des Associations Familles Rurales de l'Ardèche.

Cette avenant a pour objet de préciser les changements qui vont intervenir en 2023, à savoir :

- Le lieu d'accueil des enfants, la durée d'ouverture de l'accueil, La somme de la subvention de fonctionnement ainsi que les modalités de répartition du bonus territoire, Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Mme Irène PAIN explique également qu'il serait souhaitable de verser un acompte à :

- Familles rurales au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un montant de 1 141,51 € ;
- Pour le groupe Ados au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un montant de 122,32 € ;
- Pour des actions d'autofinancement portées par les jeunes au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un montant de 181,78 €.

**Voté à l'unanimité**

## **DELIBERATION N°2023-13 : REMPLACEMENT DE DEUX POTEAUX INCENDIE AU LIEU DIT POUILLAS**

Monsieur Fabrice MANDON Adjoint, explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de remplacer deux poteaux incendie au lieu dit Pouillas.

Il présente le devis de l'Entreprise Christian FAURIE Travaux Publics de SAINT-AGREVE (07) pour un montant de 4 194,02 € HT.

**Voté à l'unanimité**

## **DELIBERATION N°2023-14 : DON**

Don fait à la commune :

- Association Sportive Cançoise : 100 €.

**Voté à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2023-15 : LES TALENTS DE VANOSC DEMANDE DE SUBVENTION « LEADER ARDÈCHE VERTE »**

Le Village de Vanosc a une réputation qui n'est plus à faire d'un point de vue culturel et artistique (Café Monteillet, Putain d'Usine, Pôle de Lutherie, JOP Festival, Musée du Car, Vendredis de la Vanaude....).

Monsieur le Maire présente le projet « Les talents de Vanosc ».

Il explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de demander une subvention de 6 688,00 € de la dépense éligible de 10 450 € TTC pour une dépense totale de 10 450 € TTC dans le cadre de la fiche action N°3 du LEADER Ardèche Verte, le Comité d'Animation s'engage à donner une somme d'un montant de 1 331,00 €, reste à charge à la Mairie 1 331,00 €.

**Voté à 11 voix pour et 3 contre**

**DELIBERATION N°2023-16 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu du départ en retraite de Mme Martine DENTRESSANGLE, il paraît indispensable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, d'une durée hebdomadaire de 17 h 21 min.

**Voté à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2023-17 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu du départ en retraite de Mme Martine DENTRESSANGLE, il paraît indispensable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, d'une durée hebdomadaire de 13 h 00 min.

**Voté à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2023-18 : INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS**

Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) depuis plus de 2 ans pour l'année 2023.

**Voté à l'unanimité**

**Questions diverses :**

**RAS**

**La séance est levée à 23 h 00**

**MAZINGARBE Dominique**  
Maire



**MANDON Fabrice**  
Adjoint

A blue ink signature of Fabrice Mandon, written in a cursive style.